

PRAP IBC - Formation Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - IBC

2 jours 14 heures

Programme de formation

Public visé

Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales.

Si vous êtes en situation de handicap, nous contacter.

Pré-requis

Aucun

Objectifs pédagogiques

Références réglementaires :

Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & Document de Référence de l'INRS

La formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique permet au salarié d'être acteur de sa propre prévention mais aussi de devenir acteur de la prévention de son entreprise ou de son établissement. La formation continue (MAC) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

Description / Contenu

- Connaître les risques liés à son activité ou à son métier
- Analyser en détail sa situation de travail
- Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail
- Mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans sa structure
- Adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés à la tâche à effectuer

Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé, pour un groupe de 10 personnes maximum en intra-entreprise ou en interentreprises, en présentiel.

La formation-action s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences, que le stagiaire sera amené à développer de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée.

Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques.

Moyens et supports pédagogiques

La formation acteur PRAP nécessite l'utilisation de matériels pédagogiques spécifiques conformément au document de référence INRS.

Un livret Mémento formation-action produit par l'INRS est remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation et de suivi

En vue de l'obtention du certificat d'acteur PRAP, une épreuve certificative est organisée, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 4 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Un certificat "Acteur PRAP IBC" est délivré aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives.